



ARRÊTÉ

ARRÊTÉ N° 2025-A-089 établissant la liste d'aptitude au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne 2025

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L452-24, L523-1 et L523-5 ;

VU le décret n°2010-1357 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

VU l'arrêté n°2024-A-025 portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

VU l'arrêté n°2024-A-092 établissant la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne 2024 ;

CONSIDÉRANT que le calcul la clause de sauvegarde permet 11 inscriptions au total sur les listes d'aptitudes de technicien territorial et de technicien territorial principal de 2^{ème} classe ;

CONSIDÉRANT que 2 agents sont inscrits sur la liste d'aptitude de promotion interne de technicien territorial principal de 2^{ème} classe et qu'il reste 9 possibilités d'inscription pour la liste d'aptitude de promotion interne de technicien territorial ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne 2025 est arrêtée alphabétiquement ainsi qu'il suit, à compter du 01 octobre 2025 :

AGENT	COLLECTIVITE	DATE LIMITE DE VALIDITE
ADGE Dimitri	CTE AGGLO PAYS DE L'OR	01/10/2027
BONNIOL Serge	CASTELNAU LE LEZ	01/10/2027
GHAZARIAN Jean-Christophe	BAILLARGUES	01/10/2027
ROMERO Thierry	MUDAISON	01/10/2027
THIERRY Christophe	ANIANE	01/10/2027
DROISSART Damien	FRONTIGNAN	01/10/2027

BOUCABEILLE Richard	CCAS VILLENEUVE LES MAGUELONE	01/10/2027
PINAULT William	PIGNAN	01/10/2027
ESCARÉ PUJOL Stéphane	PUISSEGUILIER	01/10/2027

Article 2 : La liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne 2024 est renouvelée et fixée par comme suit :

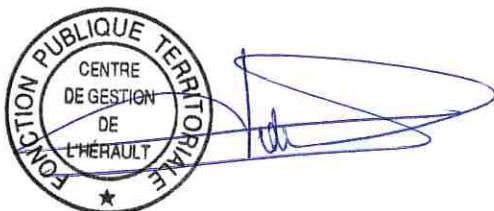
Agent	Collectivité	Date limite de validité
MANZI Jean-Luc	MEZE	03/12/2026
MARCINKOWSKI Florent	LATTES	03/12/2026

Article 3 : Le présent arrêté est transmis à monsieur le Préfet de l'Hérault, affiché dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) et sur le site internet de l'établissement.

Fait à Montpellier,

Le 29/09/2025,

Le président du CDG34,



Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 29/09/2025 et de sa publication le 01/10/2025.